

	LIGUE OCCITANIE BASKET-BALL Maison du Basket – 36 avenue de l'Hers B.P. 65105 31504 TOULOUSE cedex 5
	<h2>Procédure-paiement des licences</h2>
2022-2023	

LICENCES

1) Proposition 1 – 7 prélèvements + 2 régularisations + solde final

- Base de prélèvement : l'année précédente
 1. Une facture fin août, correspondant à 7/10^{ème} de la facture de l'année précédente sera émise. Chaque mois de septembre à mars le prélèvement sera de 1/7^{ème}, soit 7 prélèvements identiques → il aura lieu le 10 du mois.
 2. Une facture sera émise fin mars pour un lissage à la hausse ou à la baisse sur avril et mai
 3. Une facture finale sera émise à réception de la facture de la FFBB en juin pour un dernier prélèvement. Ce dernier pourra être moindre ou plus conséquent que les précédents.

EXEMPLE

Le Comité doit 60 000 € sur l'année 2021-2022 et estimation fin mars 2023 : 63 000 € de licences d'après FBI, facture finale FFBB de 64 000€ 2022-2023.

1. De sept à mars → 7 prélèvements de 6 000 € par mois = soit 42 000 €
2. Avril -mai → 2 prélèvements de 7500 € chacun = Soit 15 000 €
3. Juin – solde final → 7 000 €

2) Proposition 2 – 9 prélèvements + solde final

- Base de prélèvement : l'année précédente
 1. Une facture fin août, correspondant à 9/10^{ème} de la facture de l'année précédente sera émise. Chaque mois de septembre à mai le prélèvement sera de 1/9^{ème} soit 9 prélèvements identiques → il aura lieu le 10 du mois.
 2. Une facture finale sera émise à réception de la facture de la FFBB en juin pour un dernier prélèvement. Ce dernier pourra être moindre ou plus conséquent que les précédents.

EXEMPLE

Le comité doit 60 000 € sur l'année 2021-2022 et estimation fin mars 2023 à 63 000€ de licences d'après FBI, facture finale FFBB de 64 000€ 2022-2023.

1. De sept à avril → 9 prélèvements de 6 000 € chacun par mois = soit 54 000 €
2. Juin solde final → prélèvement de 10 000 €

Mutations

Proposition – 7 prélèvements + solde final

On peut faire de même pour les mutations mais sur 8 mois.

- 7 mois de prélèvements
- Avril régul sur facture FFBB.

NB - Si un Comité a un problème de trésorerie pour financer le prélèvement d'une échéance, il doit prévenir la comptabilité de la Ligue au minimum 10 jours avant la date prévue (les fichiers étant envoyés à la banque, ils ne sont plus modifiables passé ce délai) → comptabilite@occitaniebasketball.org – 05 62 71 69 59